

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-214 du 29 Juillet 1980

chargeant le Camarade François Codjo AZODOGBEHOU, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative de l'intérim du Camarade Ali TRAORE, Ministre de l'Enseignement Maternel et de Base pour compter du 28 Juillet 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 février 1980, portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU le décret N° 80-209 du 25 Juillet 1980 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire de l'intérim du Président de la République pour compter du 28 Juillet au 31 Août 1980 ;

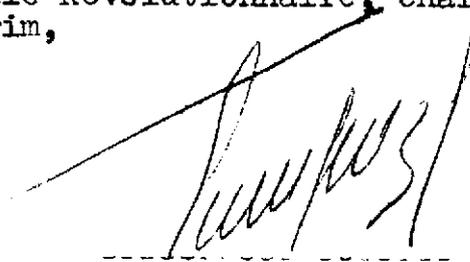
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 28 Juillet 1980, le Camarade François Codjo AZODOGBEHOU, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative, assure l'intérim du Ministre de l'Enseignement Maternel et de Base pendant l'absence du Camarade Ali TRAORE.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 29 Juillet 1980

Pour le Président de la République,  
le 1er Vice-Président de l'Assemblée  
Nationale Révolutionnaire, chargé de  
l'intérim,

  
Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 8 CC du PRPB 4 ANR 6 SGG 4 MEMB-MDRAC 6 Autres  
Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-  
Gde Chan. 3 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 2 SPD 2 JORPB 1.-